



L'Écho de Barkmere – Novembre 2020

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue le samedi 14 novembre 2020 :

- L'épidémie de Covid semble s'accroître et le Maire Trépanier recommande à tous les résidents de Barkmere de continuer à appliquer les directives de la Santé publique. À ce point-ci, notre petite fête annuelle du mois de décembre semble compromise, mais la conseillère Chantal Raymond est à réfléchir pour trouver une façon d'organiser l'événement sans mettre personne à risque. Cela risque d'être difficile.
- Le maire recommande également la patience et la prudence pour les activités hivernales sur le Lac, qui, comme il le rappelle, se font toujours à vos risques. Le redoux inhabituel que nous avons vécu au mois de novembre laisse envisager que la glace prendra plus tard qu'à l'habitude.
- Des travaux, financés par une subvention, débuteront cette semaine sur le chemin Barkmere et le chemin des Jésuites rendant l'accès plus difficile en raison de la fermeture partielle du chemin. La ville avisera par courriel les utilisateurs du chemin du début des travaux.
- Un avis de motion est déposé pour le projet de règlement 257 concernant les restrictions applicables à l'éclairage extérieur. L'avis est prolongé afin que les citoyens ayez le temps de le consulter et commenter les changements fait suit à la consultation publique du 29 août. Il sera accessible sur le site de la ville www.barkmere.ca pour pouvoir recueillir vos commentaires additionnels.

Les changements principaux apportés vis-à-vis la version initiale qui a été présentée lors de la consultation publique du 29 août sont les suivants :

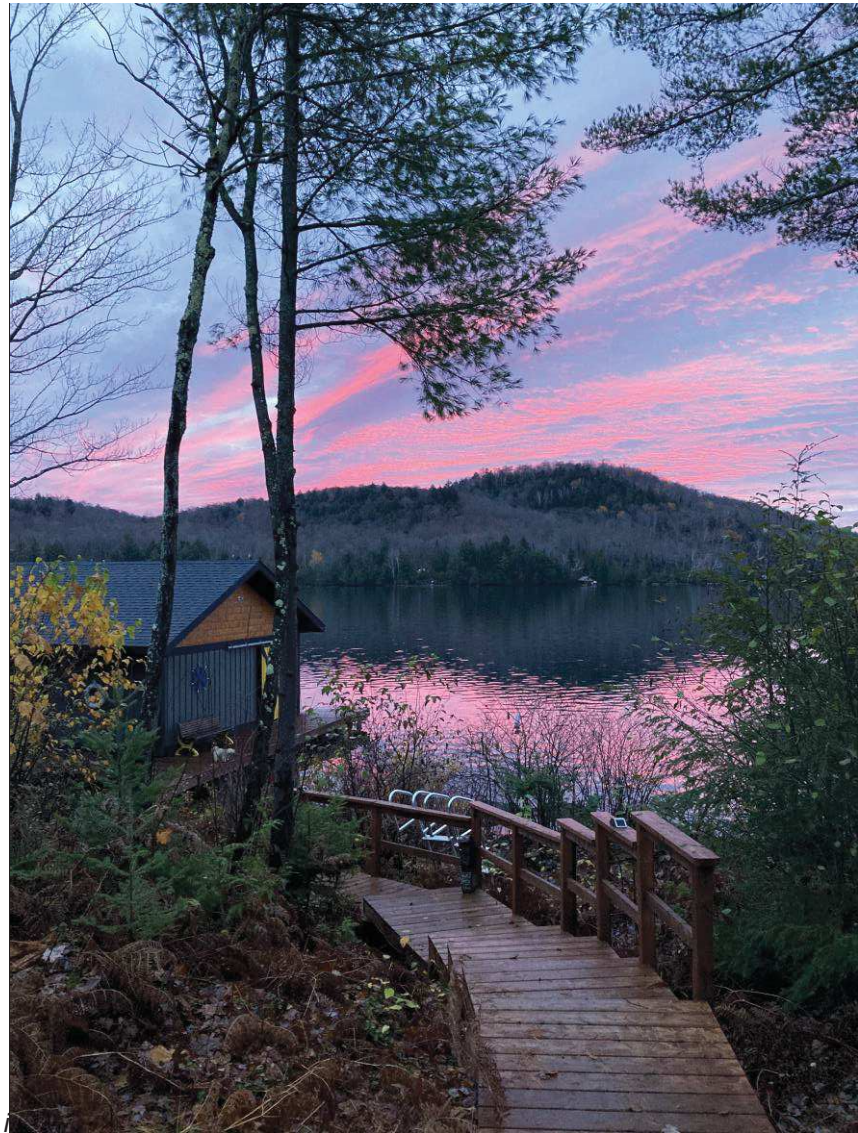
1. La référence au mouvement « Dark Sky » (« Ciel étoilé ») est éliminée;
 2. Quatre lumières extérieures seront permises sur les bâtiments principaux (essentiellement le règlement actuel) mais les bâtiments principaux auront des droits acquis à cet égard;
 3. L'éclairage des sentiers piétonniers sera permis, sous certaines conditions;
 4. L'éclairage sera interdit sur les quais **et** sur les abris à bateaux, car c'était vu comme discriminatoire de permettre l'éclairage sur les abris à bateaux et non sur les quais.
 5. La date d'entrée en vigueur du règlement est repoussée au 15 juillet 2021.
-
- En marge du dernier Conseil de la MRC, l'administration a présenté son plan budgétaire pour 2021, présentant des augmentations très significatives dans à peu près tous les secteurs, et en particulier dans les organismes affiliés. Durant la rencontre et depuis, les maires ont demandé à l'administration de refaire son travail et de faire une proposition plus raisonnable, surtout dans ces temps difficiles économiquement. Finalement, la dernière réunion budgétaire du 10 novembre a été positive, les augmentations pour la MRC ont été ramenées à environ 2.6%.
 - La quote-part de Barkmere, elle, diminuera un peu en 2021 à cause du dépôt de nouveaux rôles d'évaluation dans d'autres municipalités, qui ont vu leur valeur foncière augmenter de 10% à 20%. Et malgré que le coût de la RIDR, pour le traitement des matières résiduelles, ait augmenté très significativement de 17%, la part de Barkmere a pris le chemin contraire et va diminuer. Il semble que depuis que nous avons notre propre collecte, indépendamment des autres municipalités, notre tonnage a diminué beaucoup en relation avec les autres, puisqu'il est maintenant possible de le comptabiliser séparément. Ceci va aider à compenser l'importante augmentation que nous avons subie après que nous ayons été forcés d'offrir notre propre service de collecte.
 - Sans que ce fut un sujet « officiel » du dernier Conseil, le Maire mentionne que le « feu est pris » à la Régie d'incendie (la RINOL). Deux municipalités avec d'importantes contributions, Lac-Supérieur et Saint-Faustin-Lac-Carré, ont signifié leur intention de se retirer de l'entente pour se joindre à l'autre régie, qui comprend Sainte-Agathe-des-Monts. Il est clair que dans ces conditions, la RINOL ne pourrait survivre. Si la situation ne peut être résolue, d'autres scénarios sont à l'étude, comme céder la gestion des

services d'incendie de notre région à la Ville de Mont-Tremblant, ou encore faire une régie à l'échelle de toute la MRC.

Encore une fois, pour plus de détails, consultez les procès-verbaux du conseil municipal qui seront publiés sur le site internet de la ville une fois qu'ils seront entérinés, généralement au conseil municipal du mois suivant.

Photos, gracieuseté de Dick O'Shaughnessy :





Ville de / Town of

BARKMERE

*199 ch. Barkmere road
Barkmere, QC J0T 1A0*

Tel : 819-681-3374

communications@barkmere.ca